

DÉSAVANTAGES SOCIAUX ET MUSICOTHERAPIE	25 au 29 Juin 2018
---	---------------------------

J.P. BOUCEFFA (Musicothérapeute)

E. DUCOURNAU (Infirmière et Musicothérapeute)

G. TATON (Orthophoniste et Musicothérapeute)

35 heures

Places limitées

Date limite des inscriptions : 31 Mai 2018

TARIF : Institution : 400 €, Individuel : 150 €

Travail sur lié aux désavantages sociaux.

- Le « non verbal » / Musicothérapie didactique
- Études de textes, de documents.
- Outils d'analyse et études de cas.
- Approches Musicothérapeutiques

Lors de ces débats et ateliers d'autres professionnels de la santé, du médico-éducatif, du social et de la prévention peuvent éventuellement intervenir.

Bulletin à adresser à : **FILIGRANE -AMIF**
79, route de Grigny « Les IRIS » 91130 Ris-Orangis

NOM

Prénom

Adresse

Email :

Désire m'inscrire au stage « Désavantages sociaux», et joins pour cela un chèque de **75 €**, ordre **FILIGRANE** le solde sera réglé au moment du stage.

Je suis pris(e) en charge par mon employeur et joins l'attestation de prise en charge.

Date

Signature